



FONDATION

**Jasmin Roy  
Sophie Desmarais**



# GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS POUR CONTRER L'INTIMIDATION

Bonnes pratiques et outils concrets  
destinés aux Carrefours  
Jeunesse-Emploi



Québec



#MaVoixCompte



#MaVoixCompte

---

**Rédaction :**

Violette Duguay – Chargée de projet

**Avec la participation de :**

Guy Berthier – Conseiller (RCJÉQ)

Rudy Humbert – Conseiller (RCJÉQ)

**Participants du projet pilote pour contrer l'intimidation :**

Marika Bertrand – CJE Sherbrooke

Christopher Desrosiers-Mondor – CJE Hochelaga-Maisonneuve

Audrey Lavertu – CJE Arthabaska

Gabrielle Robert – Option-Travail

Jefferson Solon – CJE Abitibi-Ouest

2018



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>1. POURQUOI FAIRE UN GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS POUR CONTRER L'INTIMIDATION ?</b> .....	2
<b>2. QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?</b> .....	3
2.1. DÉFINITION DE L'INTIMIDATION SELON LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE .....	3
2.2. LES FORMES ET LES TYPES D'INTIMIDATION .....	4
2.2.1. La cyberintimidation .....	4
<b>3. QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE AU QUÉBEC EN MATIÈRE D'INTIMIDATION ?</b> .....	5
3.1. STATISTIQUES ET AUTRES CONSTATS .....	5
3.1.1. L'intimidation au Québec et au Canada .....	6
3.1.2. L'intimidation en milieu scolaire .....	6
3.1.3. L'intimidation en milieu de travail .....	7
3.1.4. L'intimidation dans le monde du sport .....	7
3.1.5. La cyberintimidation .....	7
3.2. CONSÉQUENCES DE L'INTIMIDATION CHEZ LES PERSONNES CONCERNÉES .....	8
3.2.1. Les victimes .....	8
3.2.2. Les témoins .....	8
3.2.3. Les auteurs de gestes d'intimidation .....	9
3.3. INITIATIVES DÉVELOPPÉES AU QUÉBEC .....	9
3.3.1. Initiatives gouvernementales .....	9
3.3.2. Initiatives communautaires concernant le développement des habiletés sociales .....	10
3.3.3. Initiatives en milieu scolaire .....	10
3.3.4. Initiatives en milieu de travail .....	11
3.3.5. Initiatives dans le monde du sport .....	12
3.3.6. Initiatives concernant les médias numériques et la cyberintimidation .....	12
<b>4. COMMENT DÉMARRER UN PROJET DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION DANS UN CJE ?</b> .....	13
4.1. PROGRAMME CRÉNEAU CARREFOUR JEUNESSE .....	13
4.2. RCJEQ : MOUVEMENT #MAVOIXCOMPTE .....	13
4.3. FONDS ÉTUDIANT I .....	13
<b>5. QUE FAIRE POUR FACILITER LA DÉMARCHE D'UN PROJET DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ?</b> .....	14
5.1. FAIRE UNE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE SUR LE TERRAIN .....	15
5.1.1. Avantages .....	15
5.1.2. Comment s'y prendre ? .....	15
5.2. DÉVELOPPER DES OUTILS OU DES STRATÉGIES EFFICACES .....	16
5.2.1. Approche inclusive .....	16
5.2.2. Approche positive et éducative .....	16
5.2.3. Comment s'y prendre ? .....	17
5.3. CRÉER UN OU DES PARTENARIAT(S) .....	17
5.3.1. Avantages .....	17
5.3.2. Comment s'y prendre ? .....	18
5.4. DONNER DE LA VISIBILITÉ PUBLIQUE AU PROJET .....	19
5.4.1. Avantages .....	19
5.4.2. Stratégies de visibilité .....	19
5.5. ASSURER LA CONTINUITÉ DU PROJET À LA FIN DU MANDAT .....	20
5.5.1. Avantages .....	21
5.5.2. Comment s'y prendre ? .....	21
<b>ANNEXE I : LIENS UTILES</b> .....	22
<b>ANNEXE II : TABLEAU RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTES INITIATIVES ENTREPRISES AU QUÉBEC EN MATIÈRE D'INTIMIDATION</b> .....	23
<b>ANNEXE III : SOURCE D'INSPIRATION: LES FICHES DESCRIPTIVES DES PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION</b> .....	24
<b>ANNEXE IV : EXEMPLE DE PLAN D'ACTION</b> .....	25
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	26



# INTRODUCTION

Au cours de l'été 2018, cinq projets pour contrer l'intimidation ont été développés par des jeunes dans des Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) à travers le Québec. Les CJE impliqués sont ceux d'Arthabaska, de Sherbrooke, d'Hochelaga-Maisonneuve, d'Abitibi-Ouest et de Ste-Foy (Option-Travail). Leur mandat principal était de concevoir des stratégies et/ou des outils de lutte contre l'intimidation visant différents milieux. Ces projets ont été élaborés dans le cadre d'un projet pilote pour contrer l'intimidation, réunissant le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec, la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais et le Fonds Étudiant. Se déroulant dans le cadre du mouvement *#MaVoixCompte*, ce projet a permis la mobilisation des jeunes et la création de lieux dédiés à la lutte contre l'intimidation.

Ainsi, les Carrefours Jeunesse-Emploi participants ont développé plusieurs initiatives en fonction des besoins de leur région. Ces projets ont mené à la mise en place d'un Guide jeunesse sur l'intimidation, d'un atelier de sensibilisation découlant d'une recherche exhaustive, d'un Programme de création de milieux positifs et bienveillants s'adaptant à plusieurs milieux, d'une escouade jeunesse de sensibilisation dans les écoles, ainsi que d'un projet de Communauté contre les violences et l'intimidation dans nos quartiers. Puisque ces projets ont eu une grande portée, certains d'entre eux ont évolué vers une deuxième phase à l'automne 2018, lors de laquelle ils ont pu définir de nouveaux objectifs.

Conséquemment, le Guide de développement de projets pour contrer l'intimidation est né de ce projet pilote, étant le produit des actions posées par les CJE en matière de lutte contre l'intimidation. Celui-ci présente une définition de l'intimidation et un bref survol de sa situation actuelle au Québec, en termes de statistiques et d'initiatives développées. Il offre également une description des programmes pouvant aider à démarrer un projet et émet plusieurs recommandations pour faciliter son déploiement.

# Pourquoi faire un guide de développement de projets pour contrer l'intimidation ?

**L'idée principale ayant mené à la création de ce guide était de consolider les informations recueillies, les stratégies mises en place et les outils développés lors du Projet pilote pour contrer l'intimidation dans un seul et même outil. Le présent guide repose ainsi sur les constats émis de manière collaborative par les différents partenaires.**

Un des objectifs de cet outil est d'émettre des recommandations pour permettre aux jeunes d'éviter les obstacles rencontrés et constatés dans le cadre du *Projet pilote de lutte contre l'intimidation*. Par exemple, une attention particulière a été mise sur la concrétisation des projets dans les milieux visés ainsi que sur leur continuité à la fin du mandat du chargé de projet. Dans le même ordre d'idées, les bonnes pratiques identifiées ont aussi été prises en considération pour émettre des recommandations favorisant leur utilisation. Pour ce faire, cet outil propose une certaine ligne directrice aux Carrefours Jeunesse-Emploi, en leur laissant toutefois une liberté de choix et de pratique.

Le présent guide vise à favoriser une meilleure compréhension du phénomène de l'intimidation, puisqu'il est important de bien conceptualiser le phénomène à l'étude. Il est aussi important de connaître les initiatives qui ont déjà été mises en place pour développer de nouvelles méthodes, aller de l'avant et intégrer les leçons apprises en ce qui a trait au développement de projets pour contrer l'intimidation. De plus, le guide fournit des informations sur les programmes et les ressources disponibles pour tenter de soutenir les CJE dans leurs actions.

La lutte contre l'intimidation reste une priorité depuis plusieurs années au Québec, puisque de nombreuses conséquences négatives sont attachées à ce phénomène. Avec la conception de ce guide, nous espérons créer une opportunité de développement d'autres projets pour contrer l'intimidation dans différents Carrefours Jeunesse-Emploi. Considérant qu'ils sont d'importants joueurs dans la mise en œuvre d'initiatives concrètes, variées et créatives, le développement de projets dans les CJE pourra alors faire avancer la cause de la lutte contre l'intimidation et, par le fait même, mobiliser les jeunes à s'impliquer dans la résolution de cette importante problématique.

## Qu'est-ce que l'intimidation ?

Avant d'aborder des concepts plus pratiques, il nous semble important de définir le concept de l'intimidation sous ses différentes formes. D'ailleurs, la distinction des différents termes liés à l'intimidation pour en tirer une meilleure compréhension constitue une des recommandations émises lors du forum de lutte contre l'intimidation, présidé par le gouvernement provincial en octobre 2014<sup>1</sup>. Voici donc quelques éléments de définition du concept de l'intimidation.

### 2.1. Définition de l'intimidation selon la Loi sur l'instruction publique

« Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (art. 13, paragr. 1.1.)<sup>2</sup>.

En d'autres mots, trois éléments sont essentiels à la définition d'un acte d'intimidation, soit la **répétition** des actions posées, **l'inégalité des rapports de force** entre l'intimidateur et la victime, ainsi que le caractère de l'action qui a pour **effet de nuire ou faire du mal** à la personne visée<sup>3</sup>.

Par contre, certains gestes graves peuvent être considérés comme de l'intimidation, et ce, même s'il n'y a pas présence du caractère répétitif. Par exemple, une menace de mort peut être perçue comme de l'intimidation, même si elle n'est pas répétée. De ce fait, il est important de tenir compte du contexte et de la gravité du comportement, car ces éléments peuvent être déterminants à la définition d'un acte comme étant de l'intimidation<sup>4</sup>. L'intimidation peut donc être perçue comme une forme de violence proactive, c'est-à-dire que les actions de l'intimidateur sont volontaires, mais ne sont pas encouragées ou provoquées par la victime<sup>5</sup>.

Ajoutons que les actes d'intimidation peuvent également faire partie de phénomènes plus larges, tels que la maltraitance, la négligence, la discrimination et la violence conjugale, familiale ou sexuelle.

1 - Ministère de la Famille (2015). Forum sur la lutte contre l'intimidation – Synthèse, p.1.

2 - Loi sur l'instruction publique, RLRQ c I-13.3, art. 13 (1.1°).

3 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018). Guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation - contre l'intimidation, agissons! p. 4.

4 - Bourré, J.-S. (2016). Qu'est-ce que l'intimidation? Dans Guide d'information aux parents sur la violence et l'intimidation à l'école. Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins, p. 13.

5 - Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives, 3<sup>e</sup> édition. Chenelière Éducation: Montréal, p. 313.

## 2.2. Les formes et les types d'intimidation

Pour une meilleure compréhension du concept de l'intimidation, il est utile de s'informer sur les sous-catégories découlant de ce phénomène. Bien qu'il n'y ait pas de consensus, les actes d'intimidations sont généralement catégorisés sous deux formes et quatre types, décrits dans le tableau ci-dessous.

Formes d'intimidation <sup>6</sup>			
Directe		Indirecte	
L'auteur des actes d'intimidation s'adresse directement à la personne visée. Les gestes et les paroles sont facilement reconnaissables et observables.		L'auteur des actes d'intimidation ne s'adresse pas directement à la personne visée, mais veut lui faire du tort en s'adressant à d'autres personnes ou en l'ignorant.	

Types d'intimidation <sup>7</sup>			
Physique	Verbale	Sociale	Matérielle
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire trébucher</li><li>• Bousculer intentionnellement</li><li>• Contraindre</li><li>• Frapper</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Insulter</li><li>• Se moquer et ridiculiser</li><li>• Menacer</li><li>• Faire des remarques humiliantes, sexistes, racistes, homophobes ou transphobes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raconter des mensonges à propos d'une personne</li><li>• Propager des rumeurs</li><li>• Isoler et exclure</li><li>• Regarder de manière humiliante et menaçante</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Détruire les biens d'autrui</li><li>• Vandaliser</li><li>• S'approprier les biens d'autrui (incluant dans le cyberspace, comme en partageant des photos d'une personne sans son consentement)</li></ul>

### 2.2.1. La cyberintimidation

De nos jours, l'intimidation peut se faire dans le cyberspace, soit par l'entremise des technologies de l'information et des communications (TIC). Ces technologies incluent, entre autres, les réseaux sociaux, les messages textes, les sites web et les courriels. Lorsque les actes d'intimidation sont générés par ces technologies, il s'agit alors de cyberintimidation<sup>8</sup>.

Une caractéristique de la cyberintimidation relève de l'absence de limites physiques ou temporelles. L'usage des technologies de l'information et des communications est accessible à tout moment et à tout endroit, et ce, de façon instantanée. Cet élément devient alors un enjeu important concernant l'impact continu et sans limites que peuvent avoir ces gestes sur la victime<sup>9</sup>.

Dans le cyberspace, un seul geste peut rapidement être partagé et peut être instantanément pérennisé à un large public. Ainsi, ces gestes peuvent entraîner des effets imprévisibles et incontrôlables par l'auteur de ceux-ci. Cela amène donc un élément de distinction entre la cyberintimidation et l'intimidation, puisque ce dernier inclut généralement un acte délibéré. Par contre, les actes de cyberintimidation ne résultent pas nécessairement d'une intention délibérée de nuire à une ou à plusieurs personnes, mais ils entraînent certainement des effets nuisibles qui vont concrétiser leur définition en tant que cyberintimidation<sup>10</sup>.

6 - Tel-Jeunes (2018). *Intimidation*.

7 - Direction générale des politiques, ministère de la famille (2015). Figure 1. Caractéristiques et manifestations de l'intimidation. Dans *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée : plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation – 2015-2018*, p. 13.

8 - Idem.

9 - Massé, L., Desbiens, N. et Lanaris, C. (2013). *Les troubles de comportement à l'école: Prévention, évaluation et intervention. 2<sup>e</sup> édition*. Gaëtan Morin Éditeur (Ed.), Chenelière Éducation : Montréal, p. 315.

10 - Direction générale des politiques, ministère de la famille (2015), p. 15.

## Quelle est la situation actuelle au Québec en matière d'intimidation ?

### 3.1. Statistiques et autres constats

Lors du forum de lutte contre l'intimidation en 2014, une recommandation a été émise concernant l'importance de « faire une analyse des données concernant le phénomène de l'intimidation pour mieux orienter les actions à poser »<sup>11</sup>. Ainsi, le recensement et la diffusion des bonnes pratiques nous semblent bénéfiques pour le développement d'un projet pour contrer l'intimidation. Pour ce faire, cette section présente quelques statistiques et quelques constats. Considérant que ces informations peuvent être jumelées à celles obtenues par les chargées de projets, elles permettront de mieux comprendre le phénomène de l'intimidation dans sa globalité. Un point d'information concernant ces statistiques suivra celles-ci.

#### STATISTIQUES

##### Au Québec et au Canada

- Sur 35 pays recensés en 2007, le Canada occupait le 9<sup>e</sup> rang en ce qui avait trait à l'intimidation chez les jeunes de 13 ans<sup>12</sup>.
- En 2007, 47 % des parents canadiens affirmaient qu'un de leur enfant avait été victime d'intimidation, et 16 % d'entre eux mentionnaient que ces gestes avaient été faits à répétition<sup>13</sup>.
- Selon une étude québécoise réalisée en 2012 auprès d'adultes répartis dans toutes les régions, environ la moitié des Québécois ayant mentionné avoir été victimes d'intimidation dans le passé indiquait que celle-ci avait eu lieu quelques fois (25 %) ou fréquemment (26 %) durant la même année<sup>14</sup>. De plus, 56 % des victimes ont mentionné n'avoir rien fait à ce sujet<sup>15</sup>.
- Selon cette même étude, les abus verbaux et les insultes représentaient la principale forme d'intimidation au Québec, soit 22 % des actes d'intimidation recensés.

##### Milieu scolaire

- Selon une étude publiée en 2009, au moins un adolescent canadien sur trois affirmait avoir déjà été victime d'intimidation à l'école<sup>16</sup>.
- Parmi les Canadiens adultes, 38 % des hommes et 30 % des femmes déclaraient avoir été victimes d'intimidation à l'école, occasionnellement ou fréquemment, selon l'Enquête sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'apprentissage, réalisée en 2007<sup>17</sup>.
- En 2012, 63 % des victimes d'intimidation en milieu scolaire ont mentionné n'avoir rien fait pour répondre aux actes d'intimidation qu'ils ont vécus<sup>18</sup>.

##### Milieu de travail

- En 2012, 12 % des répondants québécois ont mentionné avoir été victimes d'intimidation en milieu de travail<sup>19</sup>. Parmi ceux-ci, 18 % rapportaient des abus verbaux ou des insultes, 11 % rapportaient des actes d'intimidation basés sur la performance intellectuelle et 10 % rapportaient des abus de pouvoir<sup>20</sup>.
- De plus, 55 % des victimes d'intimidation en milieu de travail ont agi en réponse aux actes d'intimidation qu'ils ont vécus.

11 - Ministère de la Famille (2015). Forum sur la lutte contre l'intimidation - Synthèse p.1.

12 - Bourré, J.-S. (2016). Quelques statistiques de l'intimidation au Canada. Dans Guide d'information aux parents sur la violence et l'intimidation à l'école, Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins p. 29.

13 - Conseil canadien sur l'apprentissage (2008). Les répercussions de l'intimidation sur la victime et sur l'agresseur. Carnet du Savoir - Le taxage au Canada : L'effet de l'intimidation sur l'apprentissage. p.4.

14 - Léger Marketing et Association d'études canadiennes (2012). L'intimidation au Québec. p.5.

15 - Ibid., p.8.

16 - Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins. p. 29.

17 - Conseil canadien sur l'apprentissage (2008), p.4.

18 - Léger Marketing et Association d'études canadiennes (2012). L'intimidation au Québec. p.8.

19 - Ibid., p.4.

20 - Ibid., p.7.



## STATISTIQUES

### Monde du sport<sup>21</sup>

- Selon une étude québécoise sur les comportements d'intimidation et de violence dans le soccer amateur réalisée en 2011, 76 % des athlètes ont rapporté avoir été victimes d'au moins un geste de violence physique et 43 % des athlètes en ont déjà commis.
- Selon une étude britannique réalisée en 2011, 23 % des athlètes ont rapporté avoir vécu de la maltraitance émotionnelle de la part de leur entraîneur avant l'âge de 16 ans.
- De plus, 19 % des répondants ont affirmé avoir été forcés à s'entraîner ou à prendre part à une compétition malgré la présence d'une blessure ou d'un état de fatigue.

### Cyberintimidation

- Une enquête nationale sur le portrait de la violence dans les écoles québécoises en 2014 a révélé que 6,8 % des élèves du primaire et 7,7 % des élèves du secondaire déclaraient avoir été la cible de messages humiliants ou de fausses rumeurs sur Internet une ou deux fois au cours de l'année scolaire<sup>22</sup>.
- Chez les adultes, bien que ce phénomène soit peu documenté, une étude exploratoire dans une université américaine a révélé, en 2011, que 11 % des répondants déclaraient avoir été cyberintimidés<sup>23</sup>.
- En 2014, près de 20 % des étudiants universitaires canadiens sondés disaient avoir été victimes de cyberintimidation au cours des 12 derniers mois. Parmi ces derniers, ce sont davantage les femmes qui ont révélé que le harcèlement en ligne avait nui à leur santé mentale et émotionnelle, à leurs relations avec autrui, à leur sentiment de sécurité et à leur capacité d'étudier<sup>24</sup>.
- Selon une étude de l'Institut de la Statistique du Québec réalisée en 2009, les adultes sont plus fréquemment intimidés par des inconnus dans le cyberspace. Cette tendance semble différente chez les jeunes, puisque dans 33 % des cas de cyberintimidation, la personne qui intimidait l'enfant lui était inconnue<sup>25</sup>.

### 3.1.1. L'intimidation au Québec et au Canada

Au Québec et au Canada, l'intimidation est un phénomène sur lequel nous devons intervenir. Cette priorité d'action est visible, surtout chez les jeunes. La grande proportion de victimes n'ayant pas dénoncé ces actes démontre qu'il existe une certaine lacune sur ce plan. Des initiatives pourraient donc être mises en place pour intervenir sur les causes de cette incapacité à dénoncer, quelles qu'elles soient. De plus, des initiatives concernant l'intimidation verbale sont nécessaires, puisque ce type d'intimidation semble être le plus présent au Québec.

### 3.1.2. L'intimidation en milieu scolaire

Les statistiques concernant l'intimidation en milieu scolaire mènent à une réflexion sur l'importance d'agir dans les écoles, qui reste le milieu où ce phénomène se produit davantage. De plus, il est primordial de se questionner sur la dénonciation des actes d'intimidation de la part des victimes en milieu scolaire, puisque plus de la moitié des répondants de cette étude n'ont pas dénoncé les actes qu'ils ont subis.

21 - Sport'aide. *À propos - Notre mission*.

22 - Direction générale des politiques et Direction générale des affaires policières (2015). *Ensemble contre l'intimidation : Rapport du comité d'experts sur la cyberintimidation*. Gouvernement du Québec.

23 - Idem.

24 - Idem.

25 - Institut de la statistique du Québec. (2009) *La victimisation de la population québécoise: victimisation criminelle et cybervictimisation*, p.46.



### 3.1.3. L'intimidation en milieu de travail

Peu d'études portent sur l'intimidation en milieux de travail au Québec, bien qu'elle représente tout de même une part importante de la problématique. Une différence a été relevée par rapport à la dénonciation ayant été faite par 55 % des victimes en milieu de travail, contrairement aux victimes en milieu scolaire. Il pourrait être intéressant d'investiguer pour comprendre ce qui cause cette différence pour mettre en place des mécanismes de dénonciation plus efficaces.

### 3.1.4. L'intimidation dans le monde du sport

L'intimidation dans le monde du sport est également très peu documentée au Québec et au Canada, c'est pourquoi seule une étude québécoise a été présentée. La majorité des études portent davantage sur des phénomènes plus larges liés à la violence. Il serait bénéfique de réaliser des études qui se concentrent spécifiquement sur la problématique de l'intimidation, puisqu'elle représente un enjeu important dans le monde du sport.

### 3.1.5. La cyberintimidation

Considérant les statistiques présentées, il semble y avoir une corrélation positive entre la présence de cyberintimidation et le niveau de scolarité, puisque la prévalence augmente avec le niveau d'études. Il s'agit donc d'un phénomène sous-représenté et non négligeable, puisqu'il a des répercussions négatives sur les plans relationnel et académique ainsi que sur la santé mentale et émotionnelle. Concernant la cyberintimidation chez les adultes, peu de recherches ont récemment été effectuées. Des études plus exhaustives visant les adultes pourraient permettre de mieux comprendre, d'anticiper et de contrôler ce phénomène. Finalement, il pourrait être intéressant d'examiner les différences entre les enfants et les adultes concernant le fait de connaître l'auteur d'actes de cyberintimidation ou non.

## 3.2. Conséquences de l'intimidation chez les personnes concernées

Pour clore cette section portant sur les statistiques et les constats concernant le phénomène de l'intimidation, il nous semble important de faire un résumé des conséquences, autant chez les victimes, les auteurs des actes d'intimidation et les témoins. L'intimidation augmente le risque d'idées suicidaires chez les jeunes, qu'ils soient victimes ou à l'origine de ces comportements<sup>26</sup>. Ce phénomène n'est donc pas à prendre à la légère.

### 3.2.1. Les victimes

Pour les victimes, les actes d'intimidation subis atteignent leur intégrité physique ou psychique de diverses façons<sup>27</sup>. Ceux-ci peuvent aggraver des problèmes d'anxiété, le sentiment de solitude et la dépression déjà présente chez l'individu. De plus, l'intimidation peut amener une faible estime de soi, une diminution du rendement scolaire ainsi qu'une tendance à entretenir des relations amoureuses malsaines<sup>28</sup>. La victimisation a également des conséquences sur le futur des jeunes victimes d'intimidation dans les milieux scolaires, puisque nombreux sont ceux qui décident d'éviter l'école, due à leur victimisation. Cet évitement a donc un impact sur leur niveau de scolarité, puisqu'ils sont grandement à risque de décrochage scolaire ou, du moins, atteignent des niveaux de réussite scolaire inférieurs aux autres élèves<sup>29</sup>. Dans les cas les plus graves de victimisation, l'intimidation peut mener à des pensées suicidaires et, dans certains cas, au passage à l'acte<sup>30</sup>.

### 3.2.2. Les témoins

La présence de gestes d'intimidation dans les milieux que les témoins fréquentent, particulièrement en milieu scolaire, peut amener de l'anxiété, de l'inconfort et le sentiment de ne pas se sentir en sécurité<sup>31</sup>. La crainte d'être intimidé à leur tour, le désir de reconnaissance sociale et la pression du groupe de pairs peuvent amener la personne à adopter, à son tour, des comportements intimidateurs<sup>32</sup>. S'ils ne mettent pas un terme aux gestes d'intimidation dont ils sont témoins, ils pourront se sentir impuissants, tristes et coupables de ne pas pouvoir agir pour contrer les abus que d'autres subissent<sup>33</sup>.

26 - Bourré, J.-S. (2016). Quelques statistiques de l'intimidation au Canada. Dans *Guide d'information aux parents sur la violence et l'intimidation à l'école*, Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins p.29.

27 - Massé, L., Desbiens, N., et Lanaris, C. (2013), p.314.

28 - Ibid., p.318.

29 - Conseil canadien sur l'apprentissage (2008). Les répercussions de l'intimidation sur la victime et sur l'agresseur. *Carnet du Savoir - Le taxage au Canada : L'effet de l'intimidation sur l'apprentissage*, p.3.

30 - Massé, L., Desbiens, N. et Lanaris, C. (2013), p.318.

31 - Ibid., p.319.

32 - Sanfaçon, C., Gagnon, D.-R. (2013) Agence Ometz. Outils à l'intention des écoles. Dans *Coffret d'aide aux écoles - Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école*. p.25.

33 - Idem.

### 3.2.3. Les auteurs de gestes d'intimidation

Les intimidateurs subissent également les conséquences de leurs actes. De façon générale, les gestes d'intimidation peuvent être perçus comme un moyen pour la personne qui émet ces gestes de pallier des difficultés. Ces dernières peuvent être variées, mais réfèrent souvent aux habiletés relationnelles et émotionnelles. Ainsi, bon nombre de personnes manifestent des difficultés sur le plan du contrôle des émotions, des comportements antisociaux<sup>34</sup> ou agressifs<sup>35</sup> qui se maintiendront dans le futur, si elles ne trouvent pas d'autres moyens pour pallier ces difficultés. Elles sont aussi plus à risque d'éprouver des difficultés à distinguer le bien du mal, de vivre de la délinquance, de la toxicomanie, des problèmes académiques et d'abandon scolaire<sup>36</sup>.

## 3.3. Initiatives développées au Québec

Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives ont été entreprises au Québec en matière de lutte contre l'intimidation, autant par des instances gouvernementales que par des organismes communautaires. Ces initiatives visent notamment les milieux de travail, scolaires et sportifs et abordent de nouveaux sujets, tels que les médias numériques et le développement des habiletés sociales. En voici un portrait non exhaustif qui permettra de guider celles qui seront développées dans vos CJE. Un tableau résumant ces initiatives se retrouve également en annexe II.

### 3.3.1. Initiatives gouvernementales

Le 2 octobre 2014, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a présidé le *Forum sur la lutte contre l'intimidation*, qui regroupait plus de 200 personnes représentant des organismes d'intérêt concernant la lutte contre l'intimidation. Lors de ce forum, des délibérations à propos de trois grandes préoccupations ont été effectuées, soit : « *prévenir l'intimidation, intervenir efficacement et soutenir les acteurs* »<sup>37</sup>.

À la suite des recommandations et des propositions qui ont émané de ce Forum, le gouvernement du Québec a produit un *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation* sur 3 ans, couvrant la période 2015-2018. Dans le plan d'action nommé *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*, le gouvernement s'est engagé à mettre en place des mesures préventives et éducatives en misant sur le mieux-vivre ensemble de tous les citoyens<sup>38</sup>. Ce plan d'action est le point de départ de nombreuses initiatives déployées dans les dernières années.

D'abord, un séminaire sur l'intimidation destiné à sensibiliser et à outiller les corps de police du Québec a été mis en place<sup>39</sup>. Une journée d'actualisation des connaissances sur l'intimidation et la cyberintimidation a donc eu lieu à l'École nationale de police en mars 2018<sup>40</sup>. Le gouvernement du Québec a également misé sur l'élaboration et la diffusion d'outils de sensibilisation et d'information sur l'intimidation envers les aînés en élaborant un plan d'action visant à contrer la maltraitance entre 2017 et 2022<sup>41</sup>. En 2018, le ministère de la Famille a élaboré le *Guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation – Contre l'intimidation, agissons!*, en collaboration avec les organismes INTERaXions et Éducaloi. Le but de ce guide est de soutenir la mise en place de mesures de lutte contre l'intimidation, peu importe le milieu<sup>42</sup>.

34 - Idem.

35 - Conseil canadien sur l'apprentissage (2008), p.3.

36 - Sanfaçon, C., Gagnon, D.-R. (2013). Agence Ometz. p.27.

37 - Ministère de la Famille (2015), p.1.

38 - Direction générale des politiques, ministère de la famille (2015), p.10.

39 - Ibid., p.33.

40 - École nationale de police (2018). Journée d'actualisation des connaissances. Intimidation et cyberintimidation: prévenir et contrer.

41 - Direction générale des politiques, ministère de la famille (2015), p.34.

42 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018), p.4.

### 3.3.2. Initiatives communautaires concernant le développement des habiletés sociales

Les plus récentes initiatives en matière de lutte contre l'intimidation ont pris un angle différent en ce qui a trait à l'intervention. Plusieurs organismes impliqués dans la lutte contre cette problématique se sont centrés sur une approche plus positive basée sur le développement des habiletés sociales. Ces habiletés incluent les habiletés relationnelles et émotionnelles qui contribuent à créer des milieux positifs, bienveillants, respectueux et chaleureux. Ces initiatives sont donc axées sur la prévention et l'éducation.

La campagne québécoise *Naître et grandir* en est un bon exemple, puisqu'elle mise sur le développement des habiletés sociales des tout petits<sup>43</sup>. Un des volets de cette campagne concerne la prévention chez les enfants de certains comportements menant à l'intimidation, et ce, dès l'âge de deux ans. Par exemple, ils enseignent aux enfants le respect dans les jeux de rôles et renseignent les parents sur l'importance de la famille dans la prévention de l'intimidation<sup>44</sup>.

Plusieurs jeux éducatifs ont également été conçus pour favoriser le développement des habiletés sociales et ainsi prévenir ou contrer l'intimidation. Par exemple, *L'Émojeu* est un outil créé par la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais en collaboration avec la Fondation Desjardins pour les enfants de 3 à 7 ans. À l'aide de cartons d'émotions (*Je me sens...*), de cartons de désirs (*J'aimerais...*) et d'un plateau de jeu, les enfants peuvent ainsi mieux comprendre et exprimer leurs émotions et les besoins inhérents à celles-ci<sup>45</sup>. De plus, le jeu éducatif *Classcraft* a récemment élaboré un guide sur l'utilisation du jeu pour contrer l'intimidation. Ce guide renseigne les utilisateurs sur les manières dont ils peuvent le mettre à profit pour « *acquérir une meilleure dynamique socioémotionnelle en promouvant les comportements prosociaux* »<sup>46</sup>.

43 - Direction générale des politiques, ministère de la famille (2015), p.27.

44 - Équipe *Naître et grandir* (2018). Prévenir l'intimidation. Fondation Lucie et André Chagnon.

45 - Bourré, J.-S., Roy, J. (2017) *L'Émojeu*. Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins.

46 - Classcraft, ministère de l'Économie, Science et Innovation. *Bien Joué !*

### 3.3.3. Initiatives en milieu scolaire

Le milieu scolaire reste celui qui présente le plus haut taux d'actes d'intimidation. Pour lutter contre ce phénomène, de nombreuses initiatives ont été instaurées pour les écoles. D'abord, en février 2012, le projet de loi 56 a été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp. Ce projet de loi visant à modifier la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'instruction privée, ajoute quelques obligations<sup>47</sup>, entre autres :

- *D'obliger chaque établissement d'enseignement public ou privé à adopter et à mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;*»
- *D'obliger chaque directeur d'école à désigner une personne chargée de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence*
- *D'obliger chaque commission scolaire à faire état, dans son rapport annuel, de la nature des plaintes portées à la connaissance du directeur général par le directeur de l'école, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.*

Ce projet de loi a mené à plusieurs modifications dans la gestion des situations d'intimidation en milieu scolaire, notamment en encadrant le processus de dénonciation et de prévention par la mise en place de plans d'intervention concrets. Cette initiative a également servi d'occasion pour implanter des programmes créés par divers organismes. Par exemple, l'Institut Pacifique offre plusieurs formations en milieu scolaire dans le cadre de son programme *Vers le pacifique*. Il offre également le programme *Ma culture* dans le *resPAIX*, constitué d'ateliers pour prévenir les difficultés relationnelles reliées aux différences culturelles. Finalement, l'Institut Pacifique offre de la formation et du soutien aux écoles dans le cadre d'un programme initié par la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, le Programme d'aide aux écoles. Ce programme vise à créer des milieux scolaires stimulants et sécuritaires pour tous, en finançant la présence d'un intervenant dans les écoles pour que celui-ci consacre au moins une journée par semaine au dossier de l'intimidation, de la discrimination et de la violence<sup>49</sup>.

### 3.3.4. Initiatives en milieu de travail

Dans les milieux de travail, le harcèlement psychologique est reconnu comme une pratique interdite au Québec depuis 2004, selon la *Loi sur les normes du travail*. Cette loi est venue concrétiser l'obligation de l'employeur à prendre des moyens raisonnables pour faire cesser des cas d'intimidation, mais aussi à prendre des moyens pour prévenir ce type de violence dans son milieu de travail<sup>50</sup>. L'Institut Pacifique agit également en milieu de travail en y instaurant des formations et des programmes<sup>51</sup>. Mentionnons l'engouement de plusieurs entreprises face à l'utilisation de programmes de médiation pour régler des conflits ou des problèmes relationnels entre les membres d'une équipe de travail. Bien que d'autres projets similaires soient en cours de développement, les initiatives pratiques visant les milieux de travail sont encore peu nombreuses. Il pourrait donc s'agir d'une bonne piste de développement d'un projet de lutte contre l'intimidation.

47 - Projet de loi n° 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (2012).

48 - Site web : Institut Pacifique. *Milieux éducatifs – origine des programmes*.

49 - Site web : Fondation Jasmin Roy. *Programme d'aide aux écoles*.

50 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.22.

51 - Site web : Institut Pacifique. *Milieux de travail - Services en entreprise*.

### 3.3.5. Initiatives dans le monde du sport

Un constat relativement récent à propos de l'intimidation réfère à sa présence dans les environnements sportifs, surtout de haut niveau. À ce sujet, un plan d'action gouvernemental avait prévu d'entreprendre sept actions concrètes pour contrer ce phénomène. Celles-ci réfèrent à « *La nomination d'un groupe d'ambassadeurs, l'actualisation de la promotion de l'esprit sportif, la révision des outils existants, l'amélioration des connaissances des règles du jeu, la promotion et la reconnaissance du travail des arbitres* »<sup>52</sup>. Pour ce faire, le site web *Sportbienêtre* a été créé et constitue un lieu de référence et de renseignements sur l'abus, le harcèlement et la violence. Cette plateforme est destinée aux jeunes athlètes, aux parents, aux entraîneurs, aux administrateurs, aux officiels et à toute autre personne impliquée dans le monde des sports<sup>53</sup>. De plus, l'organisme *Sport'aide*, créé en 2013, offre des services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation pour favoriser un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux<sup>54</sup>.

### 3.3.6. Initiatives concernant les médias numériques et la cyberintimidation

Plusieurs organismes s'impliquent dans la prévention et l'information des citoyens à propos de la cyberintimidation, comme Tel-Jeunes<sup>55</sup>, Jeunesse-J'écoute<sup>56</sup>, le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique<sup>57</sup>, le Centre de prévention du crime de la Gendarmerie Royale du Canada<sup>58</sup> et plusieurs autres. Le Service de Police de la ville de Montréal (SPVM) a également inclus à son site internet un jeu interactif en ligne destiné aux adolescents, ainsi que plusieurs éléments informatifs sur la cyberintimidation<sup>59</sup>.

Le plan d'action provincial de 2015 a également permis d'impliquer les fournisseurs de services internet dans la promotion de l'utilisation appropriée des médias numériques<sup>60</sup>. De ce fait, la compagnie TELUS a créé un programme éducatif gratuit offert à tous les Canadiens sur son site internet, *TELUS Averti*. Ce programme est centré sur « *la sécurité dans l'utilisation d'internet et des téléphones intelligents* » et vise à « *protéger les familles contre les activités criminelles en ligne comme la fraude financière et la cyberintimidation* »<sup>61</sup>. Il comporte quatre sous-programmes (*TELUS Averti*, *TELUS Cyberfuté*, *TELUS Averti Plein Contrôle* et *TELUS Averti Or*), dans lesquels des guides, des fiches-conseils, des affiches et des plans d'activités sont offerts. TELUS a également lancé le mot-clic *#zérointimidation*, pour faire de la sensibilisation à propos de cette problématique sur les réseaux sociaux<sup>62</sup>.

52 - Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport. Enjeu 3 : Promotion. Dans : *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir: Au Québec, on bouge!* p.28

53 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018), p.10.

54 - Site web : Sport'aide. *À propos - Notre mission*.

55 - Site web : Tel-Jeunes (2018). Technos - *Cyberintimidation*.

56 - Site web : Jeunesse, J'écoute. Information - *Cyberintimidation*.

57 - Habilo Médias. Enjeux numériques : *Cyberintimidation*. Le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique.

58 - Centre de prévention du crime (2017). *Intimidation et cyberintimidation*. Gendarmerie royale du Canada.

59 - Site web : SPVM (2018). *Cyberintimidation*.

60 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.26.

61 - Site web : Telus : *Telus Averti*.

62 - Site web : Telus : *Telus Averti* ; Ensemble, visons *#ZéroIntimidation*.

## Comment démarrer un projet pour contrer l'intimidation dans un CJE ?

Démarrer un projet de lutte contre l'intimidation dans un Carrefour Jeunesse-Emploi n'est pas toujours simple. Plusieurs démarches sont requises pour la mise en œuvre d'un projet, notamment pour son financement, pour assurer un soutien externe au CJE et pour participer à un mouvement social important. Pour simplifier cette démarche, voici trois programmes qui pourraient vous permettre de répondre à ces besoins ou à ces attentes.

### 4.1. Programme Créneau carrefour jeunesse

Le *Créneau carrefour jeunesse* est un programme du Secrétariat à la jeunesse (SAJ) déployé en partenariat avec les Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE). Il s'adresse aux jeunes de 15 à 35 ans et vise à favoriser la persévérance scolaire, l'autonomie personnelle et sociale ainsi que la participation à des projets d'entrepreneuriat, de bénévolat et de volontariat. Le Créneau s'inscrit dans la *Stratégie d'action jeunesse 2016 – 2021* du gouvernement du Québec. Le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec le RCJJEQ, assure la coordination, le déploiement et l'amélioration continue du Créneau carrefour jeunesse dans l'ensemble des CJE<sup>63</sup>. Cette source de financement est donc un outil à considérer pour développer des projets.

### 4.2. RCJJEQ : Mouvement #MaVoixCompte

Le mouvement #MaVoixCompte est une initiative du Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec. Grâce à une vaste consultation citoyenne, de nombreux jeunes ont pu prendre position sur les enjeux émergents et ont affirmé leur volonté d'agir activement et collectivement pour avoir un réel impact sur les enjeux sociétaux présents. Dix propositions concrètes ont émergé de cette consultation, dont « *Créer un lieu dédié de prise en charge de l'intimidation* ». Cette proposition vise, par différentes initiatives, l'accompagnement, l'écoute le soutien et l'encadrement dans le but de mettre fin à l'intimidation. La mise en place d'un projet pour contrer l'intimidation qui répond à cette proposition constitue donc une occasion de se joindre à un mouvement citoyen important<sup>64</sup>.

### 4.3. Fonds Étudiant I

Par sa mission, le Fonds Étudiant suscite la création d'emplois d'été chez les jeunes étudiants de niveaux secondaire, collégial et universitaire et leur permet d'acquérir une expérience sur le marché du travail<sup>65</sup>. Le volet entrepreneurial vise à encourager l'implication des jeunes vers une démarche entrepreneuriale en apportant une contribution financière, soit le remboursement du salaire d'un poste d'étudiant à 90 %, excluant les avantages sociaux<sup>66</sup>. Ce programme constitue donc une bonne occasion de créer un projet pour contrer l'intimidation.

63 - Site web : Secrétariat à la jeunesse. *Créneau carrefours jeunesse*.

64 - Site web : Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec. #MaVoixCompte.

65 - Site web : Le Fonds étudiant. *Fonds Étudiant : À propos*.

66 - Site web : Le Fonds étudiant. *Volet entrepreneurial*.



## Que faire pour faciliter la démarche d'un projet de lutte contre l'intimidation ?

Au cours du projet pilote de lutte contre l'intimidation réalisé pendant l'été 2018, les chargés de projet des Carrefours Jeunesse-Emploi participants ont rencontré quelques obstacles lors de la mise en œuvre de leurs projets. Ils ont toutefois utilisé des moyens pour surmonter ces obstacles, qui leur ont permis de constater les bonnes pratiques déjà mises en place. À partir de ces constats, un éventail de recommandations a été constitué, qui pourront faciliter la démarche de conception et de mise en œuvre d'un projet de lutte contre l'intimidation.

### 5.1. Faire une recherche préliminaire sur le terrain

Le *Créneau carrefour jeunesse* est un programme du Secrétariat à la jeunesse (SAJ) déployé en partenariat avec les Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE). Il s'adresse aux jeunes de 15 à 35 ans et vise à favoriser la persévérance scolaire, l'autonomie personnelle et sociale ainsi que la participation à des projets d'entrepreneuriat, de bénévolat et de volontariat. Le Créneau s'inscrit dans la *Stratégie d'action jeunesse 2016 – 2021* du gouvernement du Québec. Le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec le RCJEQ, assure la coordination, le déploiement et l'amélioration continue du Créneau carrefour jeunesse dans l'ensemble des CJE<sup>63</sup>. Cette source de financement est donc un outil à considérer pour développer des projets.

#### 5.1.1. Avantages

Premièrement, il est important d'établir l'état des connaissances sur le sujet visé, non seulement par rapport aux connaissances théoriques, mais aussi par rapport aux connaissances pratiques. Dans le cas d'un projet pour contrer l'intimidation, il est utile de faire une recherche sur des informations qui concernent plus particulièrement les stratégies utilisées, les programmes instaurés, et tout autres pratiques mises en place dans les milieux de la région. Ainsi, un chargé de projet pourra envisager différentes initiatives pour que celle qui sera choisie soit efficace et innovatrice<sup>67</sup>.

Deuxièmement, pour confirmer le choix des stratégies ou des outils à mettre en place dans le cadre du projet, il peut être utile de prendre connaissance des ressources disponibles dans la région, des personnes ressources qui pourraient être utiles au projet. Il est aussi important de réfléchir sur le temps disponible et sur le temps requis pour instaurer le projet ainsi que ce qui est réalisable dans le ou les milieu(x) visé(s). Une recherche sur le terrain permet d'obtenir ces informations pour que le chargé de projet puisse choisir des modalités pour développer l'initiative envisagée, en se basant sur ce qui est réalisable<sup>68</sup>.

Troisièmement, une recherche initiale sur le terrain permet de recenser et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'intimidation mises en place dans les différents milieux, étant l'une des recommandations énoncées lors du *Forum sur la lutte contre l'intimidation*<sup>69</sup>. La recherche ne permet pas seulement de se prononcer sur les bonnes pratiques mises en place, mais permet aussi d'utiliser ces bonnes pratiques à son avantage. Par exemple l'accès à des méthodes de collecte de données, des méthodes de recrutement des participants ou des outils utilisés pour contrer l'intimidation permettent de choisir une meilleure méthodologie pour la réalisation de votre projet, selon vos besoins et vos intérêts<sup>70</sup>.

67 - Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016), p.75.  
68 - Idem.

69 - Ministère de la Famille (2015).  
70 - Idem.

## 5.1.1. Avantages

Quatrièmement, pendant la mise en œuvre du projet, la recherche initiale effectuée permet d'utiliser une approche multifactorielle en se basant sur les données qui ont été recueillies. Le développement d'un projet devrait considérer la situation étudiée sous tous ses angles, incluant le contexte, la nature des gestes et les conséquences pour la personne ciblée. La recherche permet ainsi de considérer les personnes concernées et leurs réactions, l'environnement dans lequel ces personnes interagissent et ce qui semble motiver les comportements d'intimidation des individus. L'approche multifactorielle déterminée par la mise en place d'une recherche initiale sur le terrain est donc un avantage important pour mieux comprendre le phénomène et pour concevoir des outils, des stratégies ou des interventions de lutte contre l'intimidation plus objectives, donc plus efficaces<sup>71</sup>.

Cinquièmement, une recherche préliminaire peut être utile pour évaluer la portée et les résultats du projet, une fois que celui-ci a été mis en place. En obtenant une rétroaction sur les effets de l'implantation du projet développé dans le milieu visé, ces informations peuvent ensuite être comparées aux informations recueillies lors de la recherche préliminaire. Cette comparaison permet de déterminer s'il y a eu des changements positifs, si le projet développé est efficace et s'il a eu un impact positif sur le milieu dans lequel il est instauré<sup>72</sup>.

## 5.1.2. Comment s'y prendre ?

**Recherche théorique.** Pour que la recherche préliminaire sur le terrain soit efficace et avantageuse, nous recommandons d'abord de faire une brève recherche théorique sur le concept de l'intimidation par une recension des écrits sur le sujet. Ce type de recherche développe nos connaissances à propos de l'intimidation. Considérant qu'elle permet une meilleure compréhension du phénomène de l'intimidation, la recherche est essentielle à la mise en place d'un projet qui la concerne. Voici quelques exemples d'information pouvant constituer cette recherche :

- La définition de l'intimidation et des sous-concepts qui y sont reliés
- La prévalence du phénomène
- Les facteurs de risque, les facteurs de protection et les conséquences
- Les programmes et les outils développés au Québec
- Les organismes impliqués dans la lutte contre l'intimidation

**Recherche pratique personnalisée.** Par la suite, une recherche plus spécifique aux milieux qui se retrouvent dans votre région concernant la clientèle liée au phénomène de l'intimidation qui vous intéresse est recommandée. Pour ce faire, il est possible de visiter les milieux susceptibles d'être concernés par l'intimidation, comme des écoles, des maisons de jeunes, des entreprises, des CLSC, des organismes communautaires ou tout autre milieu qui vous semble pertinent. Pendant cette recherche, il est avantageux de rencontrer des gens impliqués ou visés par la problématique et de discuter avec eux des actions mises en place actuellement, s'il y a lieu. Il est aussi intéressant de connaître leur point de vue à propos des outils ou des stratégies qui seraient bénéfiques pour la communauté. Cela permet donc de définir les besoins précis de cette population et de circonscrire les modalités à employer pour développer un projet<sup>73</sup>.

71 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.21.

72 - Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016), p.75.

73 - Ibid., p.70.

## 5.2. Développer des outils ou des stratégies efficaces

Pour le développement d'un projet efficace pour contrer l'intimidation, il est nécessaire que les outils ou les stratégies développés le soient aussi. Pour ce faire, certaines approches ont été favorisées dans la mise en place d'initiatives pour contrer l'intimidation dans les dernières années.

### 5.2.1. Approche inclusive

Selon le ministère de la Famille, une approche inclusive implique que : « *les interventions devraient s'appliquer à plusieurs réalités et plusieurs situations, pour répondre aux besoins de tous, peu importe les caractéristiques de la personne concernée, son milieu de vie ou le contexte dans lequel elle évolue*<sup>74</sup> ». En d'autres mots, les outils et les stratégies mis en place devraient être fondés sur les besoins réels de la population. Selon cette approche, ils devraient aussi facilement s'adapter pour qu'un maximum de personnes et de milieux puissent en tirer profit, et ce, sans discrimination. Par exemple, un programme de création de milieux positifs et bienveillants initié par le Carrefour Jeunesse-Emploi de Sherbrooke est conçu pour s'adapter à divers milieux. De plus, le CJE d'Hochelaga-Maisonneuve a inclus tous les membres de la communauté de ce quartier montréalais dans la création de son projet de lutte contre l'intimidation, qui misait sur une approche plus inclusive de toutes les formes de violence et de discrimination.

### 5.2.2. Approche positive et éducative

En s'appuyant sur une approche positive et éducative, les outils et les stratégies devraient miser sur la prévention, la promotion de comportements bienveillants et le développement d'habiletés relationnelles et émotionnelles, plutôt que de miser sur une approche punitive<sup>75</sup>. La prévention inclut également le développement des facteurs de protection présents dans divers milieux concernés par cette problématique. Par exemple, le ministère de la Famille propose le développement de la confiance en soi, de la capacité à s'affirmer et des compétences sociales pour lutter contre l'intimidation<sup>76</sup>. Pour les auteurs de gestes d'intimidation, un accompagnement pour stimuler leur réflexion sur les raisons de leurs actions et un enseignement des comportements de remplacement empathiques aurait des impacts positifs sur la problématique. En effet, le développement des habiletés relationnelles et émotionnelles de la personne serait stimulé, ce qui permettrait une réelle diminution des comportements d'intimidation<sup>77</sup>. Dans une vision plus globale, selon le forum sur la lutte contre l'intimidation : « Les jeunes sont désensibilisés au terme intimidation ». Il faut donc plutôt parler de civisme et d'entraide, de développement d'une société bienveillante et sécuritaire ainsi que de promotion des habiletés sociales<sup>78</sup>.

74 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.20.

75 - Ibid., p.21.

76 - Ibid., p.18.

77 - Ministère de la Famille (2015), p.4.

78 - Ibid., p.2.

### 5.2.3. Comment s'y prendre?

La considération de ces approches dans la mise en œuvre d'un projet semble favorable, mais comment s'y prendre pour en tenir compte dans les outils ou les stratégies développés? Pour répondre à cette question, voici quelques propositions.

- Informer les citoyens, plus particulièrement les jeunes, quant à l'usage des technologies de l'information de façon respectueuse<sup>79</sup>.
- Présenter la diversité humaine sexuelle, de genre et culturelle comme « une richesse » et briser les stéréotypes et les préjugés présents dans la société pour promouvoir le respect, l'empathie et les relations égalitaires<sup>80</sup>.
- Promouvoir l'importance de l'esprit sportif dans la pratique d'une activité sportive<sup>81</sup>.
- Mettre en place des mesures qui visent à favoriser la collaboration de toutes les personnes concernées dans les milieux de travail ou les milieux scolaires positifs et inclusifs<sup>82</sup>.
- En milieu scolaire, mettre en place des outils ou des stratégies pour faciliter la formulation d'un constat d'intimidation, notamment en instaurant une procédure simple, sécuritaire et confidentielle<sup>83</sup> et en y explicitant ses modalités<sup>84</sup>.
- Mettre en place des mesures de soutien ou d'encadrement pour les personnes impliquées dans une situation d'intimidation, soit autant les victimes que les témoins et les auteurs de ces actes<sup>85</sup>.
- Dans divers milieux, inciter à réviser fréquemment les codes de vie, les politiques et les programmes mis en place pour qu'ils évoluent selon les besoins relevés dans les milieux<sup>86</sup>.

## 5.3. Créer un ou des partenariat(s)

Pour faciliter la démarche de développement de projets dans les Carrefours Jeunesse-Emploi, il s'avère aussi bénéfique de créer un ou des partenariats avec d'autres organismes ou d'autres institutions.

### 5.3.1. Avantages

Premièrement, la mise en place de partenariats permet l'échange d'expertises, d'outils et d'informations entre les personnes impliquées dans la lutte contre l'intimidation. Cela permet de faire un portrait global de la situation en matière d'intimidation dans les régions concernées, ou du moins de bonifier ce portrait. Ainsi, les forces et les expériences de chacun, lorsqu'elles sont mises en commun, deviennent complémentaires et permettent de développer des initiatives plus objectives, universelles et solides. Par exemple, lors du développement des projets pour contrer l'intimidation, la majorité des Carrefours Jeunesse-Emploi ont créé des partenariats privés ou sociocommunautaires qui leur ont permis d'obtenir une certaine objectivité quant aux initiatives mises en place.

79 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.25.

80 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018), p.6.

81 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.26

82 - Projet de loi n° 56 (2012).

83 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018), p.8.

84 - Projet de loi n° 56 (2012).

85 - Idem.

86 - Massé, L., Desbiens., N. et Lanaris, C. (2013), p.319.

Deuxièmement, les partenariats permettent d'avoir accès aux membres de la communauté plus facilement en rassemblant la clientèle de chacun pour intervenir auprès d'eux. Ainsi, des actions de prévention peuvent être mises en place pour briser les stéréotypes et les préjugés relevés dans la communauté, qui sont souvent prédecesseurs aux comportements d'intimidation<sup>87</sup>. Toujours d'un point de vue préventif, les partenariats permettent d'informer davantage de personnes sur leurs droits, leurs responsabilités en tant que citoyens, les moyens de préventions qu'ils peuvent mettre en pratique, les procédures à suivre pour dénoncer une situation d'intimidation et les autres mesures de soutien disponibles<sup>88</sup>. Par le fait même, l'accès à la communauté permet de favoriser l'engagement et la participation de la communauté dans la lutte contre l'intimidation. Cet aspect est favorable, notamment puisque, selon le ministère de la Famille :

*« Quelles soient des pairs, des parents, des bénévoles, des intervenantes ou des intervenants ou des gestionnaires, toutes ont un rôle à jouer dans la promotion de rapports égalitaires, inclusifs et empreints de civisme, dans la prévention de l'intimidation ou encore dans l'intervention »<sup>89</sup>*

### 5.3.2. Comment s'y prendre?

La création de partenariats peut se faire de différentes façons. Voici quelques pistes concernant les étapes à suivre pour favoriser la mise en place de partenariats dans le cadre de votre projet.

**1 - Recherche sur les organismes liés à l'intimidation.** Pour la création de partenariats, il faut tout d'abord faire une recherche sur les organismes présents dans la région. En début de mandat, il faut donc se questionner pour déterminer avec lequel d'entre eux un partenariat serait avantageux, en s'informant de leur mission, des valeurs prônées et des initiatives qu'ils ont mises en place. Ainsi, le ou les partenaires sélectionnés seront congruents avec le projet à développer et sa vision.

**2 - Contacter le ou les partenaires choisi(s).** Lorsqu'un organisme est ciblé, il est temps d'entrer en contact avec celui-ci pour expliquer la vision du projet et déterminer s'il y a une possibilité de partenariat. Lors de cette première communication, il est possible de lui faire part des avantages qu'apporterait sa contribution au projet, mais aussi de l'avantage que les membres de cet organisme pourraient retirer de ce partenariat. Ces informations permettent d'encourager l'organisme à s'impliquer. Toutefois, il est important de rester réaliste et sincère sur le plan des efforts requis de la part de toutes les parties impliquées dans ce projet, pour ne pas occasionner de mauvaises surprises. Ainsi, l'organisme pourra consentir de façon libre et éclairée à sa participation au projet, ce qui permettra également d'éviter quelques difficultés en cours de développement.

**3 - Assurer l'implication et le suivi entre les partenaires.** À la suite de la manifestation d'un intérêt à la participation au projet de la part d'un organisme, il est préférable de concrétiser l'implication de tous les partenaires en élaborant un plan d'action de manière collaborative. Ce plan peut inclure les objectifs à atteindre, les moyens de les atteindre et l'implication concrète de chaque organisme. Cela permet de s'informer sur le caractère réaliste des objectifs anticipés en fonction des conditions de chacun des partenaires et des ressources disponibles. Ainsi, l'implication de tous peut être assurée plus facilement, considérant qu'ils ont tous été consultés pour la conception de ce plan. Le plan d'action peut également prendre la forme d'un suivi collaboratif et évolutif. Par exemple, lors du projet pilote qui a mené à la création de ce guide, un document de suivi collaboratif a été mis en ligne pour assurer la communication des tâches effectuées entre les différents partenaires. À l'annexe IV, vous trouverez également un exemple de plan d'action qui pourrait être utilisé en entier ou en version abrégé pour concrétiser les actions à entreprendre lors du projet et assurer l'implication des partenaires.

87 - Idem, p.18.

88 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018), p.12.

89 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2015), p.20

## 5.4. Donner de la visibilité publique au projet

Une pratique favorable constatée lors de la conception des projets de lutte contre l'intimidation réfère aux actions entreprises pour donner de la visibilité publique aux projets développés. La reconnaissance dans les médias ou dans la communauté des initiatives effectuées a donc plusieurs avantages. En voici quelques-uns.

### 5.4.1. Avantages

- Permet de faire connaître le projet développé et permet d'informer les membres de la communauté sur les actions entreprises en matière d'intimidation.
- Permet d'informer les membres de la communauté à propos des stratégies et des moyens efficaces pour lutter contre l'intimidation. Par exemple, l'enseignement des comportements positifs attendus plutôt que l'utilisation de méthodes punitives<sup>90</sup>.
- Permet d'informer les citoyens sur leurs droits et leurs obligations en matière d'intimidation<sup>91</sup>.
- Permet de favoriser la prévention d'actes d'intimidation en informant les membres de la communauté à propos des moyens de prévention à favoriser, des procédures de dénonciation à privilégier ou des ressources de soutien disponibles dans la communauté<sup>92</sup>.

### 5.4.2. Stratégies de visibilité

Pour profiter de ces différents avantages, il faut donc une stratégie de visibilité pour que le projet vienne aux yeux ou aux oreilles de la population. Ces stratégies peuvent prendre diverses formes et requièrent différentes actions pour les mettre en pratique. Voici une liste non exhaustive de stratégies qui peuvent être utilisées pour donner de la visibilité aux projets, ainsi qu'une brève description de la procédure pour les mettre en œuvre.

**Communication orale**<sup>93</sup> : La communication orale consiste à préparer un résumé du projet effectué pour en faire une présentation lors de rencontres, de congrès, de conférences, ou de tout autre événement qui vous semble approprié pour ce type de présentation. Elle peut viser les membres des organismes ayant participé au projet de près ou de loin. Si un milieu est précisément visé, cette stratégie requiert également un contact avec le responsable de l'établissement pour obtenir leur consentement.

**Présentation visuelle**<sup>94</sup> : L'utilisation d'une présentation visuelle pour acquérir de la visibilité consiste à confectionner des affiches ou un autre type de présentation visuelle pour l'apposer dans des milieux liés au projet. Ces milieux peuvent être des établissements scolaires, des maisons des jeunes, des établissements de santé, des milieux de travail, des commerces ou encore le CJE impliqué dans ce projet. Il est suggéré que la présentation visuelle ne soit pas trop chargée pour que l'essentiel du projet soit perceptible rapidement par les gens présents dans cet environnement. Comme pour la communication orale, il est important de considérer qu'il faut obtenir l'autorisation des milieux concernés et qu'il est important de respecter le droit d'auteur et le droit à l'image lors de la confection de la présentation visuelle.


90 - Direction générale des politiques, ministère de la Famille (2018). p.7

91 - Idem.

92 - Ibid., p.12.

93 - Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016), p.464.

94 - Ibid., p.465.



**Utilisation des réseaux sociaux** : Les réseaux sociaux constituent également un moyen facile et efficace pour obtenir de la visibilité publique. Pour ce faire, il suffit de rédiger un court descriptif du projet à publier sur les réseaux sociaux. Il peut inclure des photos ou une vidéo pour attirer l'attention de l'internaute. Ces publications peuvent être effectuées, par exemple, sur la page de votre CJE et/ou sur la page des autres organismes participants. Il peut aussi être intéressant de créer une page ou un groupe dédié au projet lui-même sur un réseau social ou encore d'utiliser un mot-clic pour rassembler les publications liées au projet dans un seul et même endroit.

**Utilisation d'un journal local** : Il est aussi possible de contacter le journal local de votre région pour proposer qu'un article ou une annonce concernant l'initiative conçue y soit publié. Pour ce faire, il faut tout d'abord rédiger un communiqué de presse décrivant le projet. Dans ce communiqué, nous conseillons d'y insérer les éléments suivants : le logo de votre CJE, le lieu, la date, un titre accrocheur, une description du projet (Qui? Quoi? Quand? Comment? Où? Pourquoi?) et une photo représentative de celui-ci. Une fois rédigé, il suffit de l'acheminer au journal visé en contactant l'équipe de rédaction.

**Produits à l'effigie du projet développé** : Pour obtenir de la visibilité de façon créative, il est également possible de confectionner des produits à l'effigie de votre projet, comme des épinglettes, des porte-clés, des tasses à café, des chandails, etc. Plusieurs magasins disposent de services d'imprimerie, qui peuvent être utilisés facilement et à moindres coûts pour confectionner des produits à l'effigie de votre projet. Il suffit de créer un logo et/ou un slogan à apposer sur les items, en portant toutefois une attention particulière au respect du droit à l'image et du droit d'auteur. Ces items piqueront certainement la curiosité des gens de la communauté.

## 5.5. Assurer la continuité du projet à la fin du mandat

La mise en œuvre d'un projet pour contrer l'intimidation implique le désir qu'il ait un impact positif sur cette problématique. Il est donc important que le projet développé soit ambitieux et ait une visée à long terme. Par contre, la création d'un projet doit tout de même être encadrée dans une certaine limite de temps, qui réfère au mandat donné par le Carrefour Jeunesse-Emploi au chargé de projet. Par contre, le temps alloué ne correspond pas toujours au temps nécessaire pour la mise en place d'un projet visionnaire. Dans ce cas, le chargé de projet devra considérer la mise en place de stratégies pour assurer la continuité du projet après son départ.

## 5.5.1. Avantages

Tout d'abord, nous pouvons faire un lien avec deux recommandations discutées plus tôt, qui ont également l'avantage de favoriser la continuité du projet.

Premièrement, la **création de partenariats** permet d'inclure la participation de plusieurs organismes au processus de conception du projet. La présence de partenaires offre la possibilité de trouver un futur responsable au projet plus facilement. Étant lui-même impliqué dans la mise en place du projet depuis plusieurs semaines, le partenaire devient donc une option à considérer pour développer le projet à plus grande échelle. S'il est impossible pour le partenaire d'assurer cette continuité, il pourra également vous aider dans la mise en place d'une autre stratégie ou vous guider vers d'autres responsables à considérer.

Deuxièmement, l'utilisation de stratégies de visibilité permet d'informer un grand nombre de personnes sur la mise en place de votre initiative, ce qui peut susciter l'intérêt de plusieurs à s'y impliquer. Ces stratégies peuvent donc constituer un bon moyen de recrutement pour que le projet prenne de l'ampleur. Dans un futur plus ou moins rapproché, selon l'objectif, le projet pourrait se généraliser et retenir l'attention de plusieurs organismes ou établissements qui pourront assurer le suivi du projet à plus grande échelle.

## 5.5.2. Comment s'y prendre ?

Outre les trois recommandations précédentes, d'autres actions peuvent être entreprises le plus tôt possible pour assurer la continuité du projet à la fin d'un mandat. En voici quelques exemples.

- Dès le début du processus, concevoir les modalités du projet de manière concertée avec les partenaires. Ainsi, les initiatives mises en place sont choisies en considérant les besoins, les modalités et les intérêts des partenaires, ce qui pourrait augmenter leur intérêt envers leur projet et leur motivation à en prendre le relais. Discuter également avec eux de la possibilité d'une prise en charge du projet par un de ceux-ci à la fin du mandat du chargé de projet, afin de s'assurer que cette stratégie est bel et bien réalisable.
- Tôt dans la mise en place du projet, contacter des membres du personnel au Carrefour Jeunesse-Emploi (le coordonnateur de projet, par exemple) pour solliciter leur intérêt concernant le développement d'un projet à plus long terme, et discuter des possibilités offertes pour assurer la continuité du projet.
- Considérer les différents programmes de financement offerts.
- Recruter un comité de personnes externes qui pourront assurer la continuité du projet. Par exemple, le projet de lutte contre l'intimidation du Carrefour Jeunesse-Emploi d'Hochelaga-Maisonneuve a utilisé cette technique en recrutant un comité qui a développé une deuxième phase au projet.
- Outiller les personnes chargées du futur du projet, notamment en rédigeant avec eux un plan d'action. Ce plan peut permettre de les guider dans la mise en place d'objectifs qui conviennent à votre vision finale du projet développé. Ce plan d'action peut ressembler à une version plus ou moins abrégée du plan présenté dans l'annexe IV.



## ANNEXE I : Liens utiles

### PARTENAIRES DE CE PROJET ET PROGRAMMES RELIÉS

- Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais : <https://fondationjasminroy.com/>
- Fonds Étudiant : <http://fondsetudiant.com/>
- Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec : <http://www.rcjeq.org/>
- Secrétariat à la jeunesse (Créneau Carrefour Jeunesse) : <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/projets-structurants/creneau-cje.asp>
- Liste des CJE du Québec : <http://www.rcjeq.org/les-cje/carte-de-tous-les-cje-du-quebec/>
- Trouve ton CJE : <http://www.rcjeq.org/trouvetoncje/>
- #MaVoixCompte : <http://www.rcjeq.org/ma-voix-compte/>

### OUTILS ET PROGRAMMES

- Ligne Aide Abus Aînés : <https://www.aideabusaines.ca/>
- Jeunesse, J'écoute : <https://jeunessejecoute.ca/>
- Interligne [Gai Écoute] : <http://interligne.co/>
- Ligne Parents : <http://ligneparents.com/>
- Suis-je victime d'intimidation ? : [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/suisje\\_victime\\_intimidation/](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/suisje_victime_intimidation/)
- Je suis un témoin, un proche ou un intervenant : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/temoin-proche-intervenant/Pages/index.aspx>
- Est-ce que j'intimide? : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/auteur-intimidation/Pages/index.aspx>
- Formation en ligne – Intimidation : <https://www.formationlutteintimidation.com>

### SERVICES LIÉS AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL « ENSEMBLE CONTRE L'INTIMIDATION »

- Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/programme-de-soutien-financier>
- Prix Ensemble contre l'intimidation : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/prix>
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Agir contre la violence et l'intimidation à l'école : <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/>
- Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement – Table provinciale de concertation sur la violence : <http://fqde.qc.ca/service-juridique/table-provinciale-de-concertation-sur-la-violence/>
- Justice Québec – La lutte contre l'homophobie et la transphobie : <https://www.justice.gouv.qc.ca/ministere/la-lutte-contre-lhomophobie-et-la-transphobie/>

### DÉFINITIONS ET ENCADREMENT LÉGAL

- Glossaire de comportements associés à l'intimidation : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/definition/Pages/glossaire.aspx>
- Ministère de la Famille - définition de l'intimidation et ressources : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation>
- Ministère de la Famille - Cyberintimidation : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/definition/Pages/cyberintimidation.aspx>
- Éducaloi – Ce qu'il faut savoir sur l'intimidation. <https://www.educaloi.qc.ca/lintimidation-et-la-loi-ce-quil-faut-savoir>
- Éducaloi – le harcèlement psychologique au travail : <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/le-harcèlement-psychologique-au-travail>
- Encadrement légal – lutte contre l'intimidation : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/definition/Pages/encadrement-legal.aspx>
- LégisQuébec – Charte des droits et libertés de la personne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-12>
- LégisQuébec – Loi sur l'instruction publique <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3>

## ANNEXE II : Tableau résumé des différentes initiatives entreprises au Québec en matière d'intimidation

	INITIATIVES	ORGANISMES/INSTANCES RESPONSABLES
<b>Initiatives gouvernementales</b>	Forum sur la lutte contre l'intimidation	Gouvernement du Québec
	Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée : Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation. 2015-2018	Ministère de la Famille
	Journée d'actualisation des connaissances sur l'intimidation et la cyberintimidation	École nationale de police
	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées	Ministère de la Famille
	Guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation – Contre l'intimidation : Agissons!	Ministère de la Famille, INTERaXions, Éducaloi.
<b>Initiatives communautaires sur le développement des habiletés sociales</b>	Campagne « Naître et grandir »	Fondation Lucie et André Chagnon
	L'Émojeu	Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins
	Guide sur l'utilisation du jeu pour contrer l'intimidation	Classcraft, CLIP. En collaboration avec : Fondation Jasmin Roy, ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation.
<b>Initiatives en milieu scolaire</b>	Projet de loi 56	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
	Programme « Vers le Pacifique »	Institut Pacifique
	Programme « Ma culture dans le resPAIX »	Institut Pacifique
	Programme d'aide aux écoles	Fondation Jasmin Roy, Institut Pacifique
	Guide d'information aux parents sur la violence et l'intimidation à l'école	Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins
<b>Initiatives en milieu de travail</b>	Formations et médiation en milieux de travail	Institut Pacifique
<b>Initiatives en milieu sportif</b>	Site web « Sportbienêtre »	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
	Services d'accompagnement, d'écoute et d'orientation	Sport'aide
<b>Initiatives concernant les médias numériques et la cyberintimidation</b>	Jeu interactif en ligne sur la cyberintimidation	Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
	Programme « Branché sur le positif »	Institut Pacifique
	TELUS Averti : TELUS Averti, TELUS cyberfuté, TELUS Averti Plein Contrôle, TELUS Averti Or	TELUS

## ANNEXE III : Source d'inspiration : les fiches descriptives des projets réalisés dans le cadre du projet pilote pour contrer l'intimidation

### **Carrefour Jeunesse-Emploi de Sherbrooke : *Programme de création de milieux positifs et bienveillants***

Le Carrefour Jeunesse-Emploi de Sherbrooke a développé un service clé en main qui peut être utilisé dans divers milieux. Pour ce faire, un sondage a été réalisé dans des maisons des jeunes auprès d'une soixantaine d'intervenants, de jeunes ou de parents. Celui-ci a permis de constater un manque de continuité de services ainsi que certaines lacunes sur le plan de l'accompagnement des victimes. Un programme intégré de prévention, d'enseignement, d'aide à la mise en action, de sensibilisation et de soutien pour les intervenants et les jeunes a été créé. Ce programme, flexible et adapté à la réalité de chaque milieu, peut être utilisé en complémentarité avec des outils existants. Il est constitué d'une trousse d'outils, d'une formation continue et de stratégies de soutien aux agents bienveillants.

### **Carrefour Jeunesse-Emploi d'Arthabaska : *Guide jeunesse pratique contre l'intimidation***

Au Carrefour Jeunesse-Emploi d'Arthabaska, un « Guide Jeunesse contre l'intimidation » a été créé. Selon des recherches faites au début du mandat, les guides de lutte contre l'intimidation sont rares, mais sont aussi plutôt informatifs que pratiques. Ainsi, le guide développé offre des solutions de rechange à l'intimidation, des mises en situation et des questionnaires pour favoriser le développement des saines habitudes de vie relationnelles et émotionnelles des jeunes victimes, intimidateurs et témoins. De plus, des créations artistiques de plusieurs jeunes de la région ont été intégrées dans le guide. Ce projet a été soutenu par l'Entente de développement culturel entre la Ville de Victoriaville, la MRC d'Arthabaska et le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).

### **Option-Travail (CJE Ste-Foy) : *Escouade CHRONO***

L'organisme Option-Travail a mis sur pied une escouade contre l'intimidation dans les écoles, en collaboration avec l'organisme INTERaXions. Après avoir constaté que les jeunes ne sont pas assez sollicités, ceux-ci ont été ciblés pour faire partie de « l'escouade CHRONO ». Le rôle des membres de cette escouade est de devenir des témoins actifs dans leurs milieux scolaires et de mettre en place des activités de sensibilisation aux enjeux liés à l'intimidation dans leurs écoles. Pour ce faire, des étudiants universitaires dans des domaines de relation d'aide ont été sollicités pour accompagner, outiller et aider volontairement les jeunes de l'escouade dans leur démarche, et devront recruter les jeunes de l'escouade pendant l'année scolaire. Un cartable de formation a été conçu, dans lequel se trouvent des notions sur l'intimidation, sur la relation d'aide et sur l'éthique.

### **Carrefour Jeunesse-Emploi d'Hochelaga-Maisonneuve : *CCVIQ***

Le but du projet du Carrefour Jeunesse-Emploi d'Hochelaga-Maisonneuve était de créer une communauté de milieux sans violence et sans discrimination, en instaurant un réseau de partenaires. Pour ce faire, une formation de sensibilisation a été conçue pour les commerces, les organismes et les établissements qui souhaitent former la « Communauté contre les Violences et l'Intimidation dans nos Quartiers » (CCVIQ). Ces milieux obtiendront une certification qu'ils pourront afficher s'ils respectent la politique d'inclusivité créée dans le cadre de ce projet.

### **Carrefour Jeunesse-Emploi d'Abitibi-Ouest : *Rapport de recherche et atelier de sensibilisation***

Au Carrefour Jeunesse-Emploi d'Abitibi-Ouest, huit entrevues semi-directives ont été réalisées sur une période de quatre semaines auprès de plusieurs acteurs de différents milieux. Ces entrevues ont permis de constater l'importance de la sensibilisation des jeunes et de la lutte collective contre cette problématique pour les personnes rencontrées. Un rapport de recherche a été conçu, dans lequel se retrouvent les conclusions de cette étude, un plan d'intervention et la stratégie de lutte contre l'intimidation utilisée, soit un atelier de sensibilisation axé sur la socialisation et le soutien des victimes. En partenariat avec la Maison des jeunes de La Sarre, cet atelier était divisé en sept rencontres, où les thèmes de la cyberintimidation, des droits et devoirs de chacun et de l'acceptation de la différence ont notamment été abordés.

## ANNEXE IV : Exemple de plan d'action<sup>95</sup>

**Titre du projet :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Chargé de projet :** \_\_\_\_\_

**Partenaires :** \_\_\_\_\_

**Milieu(x) visé(s) :** \_\_\_\_\_

**Objectif général :**  
 L'objectif global à atteindre pour ce projet. Quelle en serait la finalité idéale selon ce qui est réalisable ?  
 En combien de temps devrait-il être atteint ?  
 - Exemple : *Planter le Guide de développement de projets pour contrer l'intimidation d'ici un an.*

	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	ÉCHÉANCIER
EXPLICATIONS	L'objectif général décortiqué en objectifs plus précis et concrets. Quels objectifs doivent être atteints pour mener à l'objectif général ?	Moyens opérationnels (observables et mesurables) pour atteindre l'objectif spécifique. Comment s'y prendre concrètement ? Qui est responsable ? Quel matériel est nécessaire à sa réalisation ?	Temps approximatif prévu pour la réalisation de chaque objectif spécifique ou de chaque moyen.
EXEMPLES	<i>1. Présenter le projet du guide aux Carrefours jeunesse-emploi.</i>	<i>1.1. Conception d'un dépliant explicatif du guide par monsieur X. 1.2. Envoi d'un courriel aux DG des Carrefours Jeunesse-Emploi par madame Y pour présenter le projet et proposer une rencontre, incluant le dépliant explicatif.</i>	<i>D'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2018.</i>

**Recommandations particulières :**  
 Personnes ressources, organismes disponibles, outils à utiliser, etc.

**Objectifs potentiels pour la suite du projet :**  
 Autres objectifs et idées à considérer dans le cas où le projet se prolonge davantage, le but idéal.  
 - Exemple : *Planter le Guide de bonnes pratiques et de développement d'un projet de lutte contre l'intimidation dans tous les Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec.*

95 - Cet exemple est inspiré du modèle de plan d'intervention utilisé dans la pratique de la psychoéducation.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bourré, J.-S. *Guide d'information aux parents sur la violence et l'intimidation à l'école*. Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins, 51 p. Repéré à <https://fondationjasminroy.com/initiative/guide-dinformation-aux-parents-sur-la-violence-et-lintimidation-lecole/>.

Classcraft, ministère de l'Économie, Science et Innovation. *Bien Joué!*, 20 p. Repéré à <https://www.classcraft.com/fr/intimidation/>

Centre de prévention du crime. (2017). *Intimidation et cyberintimidation*. Gendarmerie royale du Canada. Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/bull-inti/index-fra.htm>

Conseil canadien sur l'apprentissage (2008). Les répercussions de l'intimidation sur la victime et sur l'agresseur. Dans *Carnet du Savoir - Le taxage au Canada : L'effet de l'intimidation sur l'apprentissage*, 9 p. Repéré à [http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/cca/bullying\\_in\\_canada\\_fr/bullying\\_in\\_canada\\_fr.pdf](http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/cca/bullying_in_canada_fr/bullying_in_canada_fr.pdf)

Direction générale des politiques et Direction générale des affaires policières (2015). Ensemble contre l'intimidation: *Rapport du comité d'experts sur la cyberintimidation*. Gouvernement du Québec, 44 p. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport-com-experts-cyberintimidation.pdf>

Direction générale des politiques, Éducaloi, et INTERaXions (2018). *Guide pour accompagner les organisations dans leurs actions visant à prévenir et à contrer l'intimidation - contre l'intimidation, agissons!* Gouvernement du Québec, 28 p. Repéré à [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/191\\_Guide\\_accompagnement.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/191_Guide_accompagnement.pdf)

Direction générale des politiques - ministère de la Famille (2015). *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée : plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation : 2015-2018*. Gouvernement du Québec, p. 64. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>

École nationale de police (2018). *Journée d'actualisation des connaissances - Intimidation et cyberintimidation : prévenir et contrer*. Repéré à <http://www.enpq.ca/colloques-et-evenements/journee-dactualisation-des-connaissances-intimidation-et-cyberintimidation-prevenir-et-contrer.html>

Fondation Jasmin Roy. *Programme d'aide aux écoles*. Repéré à <https://fondationjasminroy.com/initiative/programme-daide-aux-ecoles/>

Bourré, J.-S., Roy, J. (2017) *L'émojeu*. Fondation Jasmin Roy, Fondation Desjardins. Repéré à <https://fondationjasminroy.com/initiative/lemojeu/>

Fonds étudiant. Repéré à <http://fondsetudiant.com/>

Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives*, 3<sup>e</sup> édition. Chenelière Éducation: Montréal.

Habilo Médias. *Enjeux numériques: Cyberintimidation*. Le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique. Repéré à <http://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-num%C3%A9riques/cyberintimidation>

Institut de la statistique du Québec (2009). *La victimisation de la population québécoise: victimisation criminelle et cybervictimisation*. Gouvernement du Québec, 91 p. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/victimisation.html>

Institut Pacifique. Repéré à <https://institutpacifique.com/>

Jeunesse, J'écoute. Information - *Cyberintimidation*. Repéré à <https://jeunessejecoute.ca/sujet/intimidation-abus/cyberintimidation/>

Léger Marketing et Association d'études canadiennes (2012). *L'intimidation au Québec*. Repéré à [http://www.acs-aec.ca/pdf/polls/Intimidation\\_19%20novembre%202012.pdf](http://www.acs-aec.ca/pdf/polls/Intimidation_19%20novembre%202012.pdf)

*Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c I-13.3, art. 13 (1.1°) Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3>

Massé, L., Desbiens, N. et Lanaris, C. (2013). *Les troubles de comportement à l'école: Prévention, évaluation et intervention*. 2<sup>e</sup> édition. Gaëtan Morin Éditeur (Ed.), Chenelière Éducation : Montréal.

Ministère de la Famille (2015). *Forum sur la lutte contre l'intimidation - Synthèse*. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/forum-autres-consultations/Pages/forum.aspx>

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir: Au Québec, on bouge!* Gouvernement du Québec. 44 p. Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/>

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2012). *Projet de loi n° 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*. Gouvernement du Québec. Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/projet-de-loi/>

Naître et grandir (2018). *Prévenir l'intimidation*. Fondation Lucie et André Chagnon. Repéré à <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/3-5-ans/comportement/fiche.aspx?doc=prevenir-intimidation>

Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec. *Créneau Carrefour Jeunesse*. Repéré à <http://www.rcjeq.org/projets/creneau-carrefour-jeunesse/>

Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec. *#MaVoixCompte*. Repéré à <http://www.rcjeq.org/ma-voix-compte/>

Sanfaçon, C., Gagnon, D.-R., Agence Ometz (2013). *Coffret d'aide aux écoles – Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école*. Fondation Jasmin Roy. Repéré à <https://fondationjasminroy.com/initiative/coffret-daide-aux-ecoles/>

Secrétariat aux aînés - ministère de la Famille (2017). *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées : 2017-2022*, 88 p. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-maltraitance-2017-2022.pdf>

Secrétariat à la jeunesse. *Créneau Carrefours Jeunesse*. Repéré à <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/projets-structurants/creneau-cje.asp>

Sport'aide. *À propos – Notre mission*. Repéré à <http://sportaide.ca/a-propos/>

SPVM. (2018). *Cyberintimidation*. Repéré à <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberintimidation>

Telus. *Telus Averti*. Repéré à <https://wise.telus.com/fr/>

Telus. *Telus Averti: Ensemble, visons #ZéroIntimidation*. Repéré à <https://wise.telus.com/fr/au-dessus-de-ca/>

Tel-Jeunes. (2018). *Intimidation*. Repéré à <https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Tous-les-themes/Ca-va-pas/Intimidation>

Tel-Jeunes. (2018). *Technos - Cyberintimidation*. Repéré à <https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Tous-les-themes/Technos/Cyberintimidation>